



**Ville de Bruxelles**  
**Département Urbanisme**  
**Plan et Autorisations**  
**Centre Administratif**  
**Blv. Anspach, 6**  
**1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

14 -09- 2007

V/Réf : 80R/06  
N/Réf : avl/BXL-2.1910/s418  
Annexe : 1 dossier complet

Madame, Monsieur,

**Objet : Bruxelles. Rue Ravenstein, 60 / Cantersteen, 47. Shell Building. Rénovation des façades et de l'intérieur.**

Dossier traité par R. Van De Perre à la Ville de Bruxelles.

En réponse à votre lettre du 8 août 2007, en référence, reçue le 8 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Préliminaire :

Le projet de rénovation du Shell Building a déjà fait l'objet d'une demande de principe de la part de Befimmo qui a donné lieu à un avis circonstancié de la part de la C.R.M.S. en date du 14/08/2006. Cet avis fut suivi d'une réponse argumentée de la part du demandeur à la C.R.M.S. en date du 30/08/2006. Cependant, et vu la valeur patrimoniale significative du bien concerné (voir infra), la C.R.M.S. constate qu'une série d'interventions continuent à avoir un impact défavorable sur l'immeuble. Elle attire l'attention de la Ville de Bruxelles en particulier sur les points suivants.

Valeur du bâtiment :

La C.R.M.S. se réjouit de l'initiative de remettre en valeur ce bâtiment phare de l'Entre-deux-guerres à Bruxelles.

Plusieurs articles, d'époque ou récents, attestent de l'importance du Shell Building du point de vue architectural, fonctionnel, typologique et urbain dans l'histoire de l'architecture belge, et même européen.

Afin de garantir une connaissance exhaustive des différentes phases de construction ou d'intervention sur le bâtiment, la C.R.M.S. insiste pour qu'une étude historique du bâti soit entreprise, y compris sur ses caractéristiques structurelles.

**C.R.M.S.**

TOUR & TAXIS – Entrepôt Royal  
Avenue du Port, 86C Boîte 405  
1000 – BRUXELLES  
Tél. : 02/346.40.62 / Fax : 02/346.53.4  
crms@mrbc.irisnet.be / www.crms.be



BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST  
~~52-54 BRUGMANNLAAN~~ - 1190 BRUSSEL  
F A X 0 2 / 3 4 6 . 5 3 . 4 5

Les attributs Shell :

Les auteurs de projet proposent de donner au complexe une nouvelle dénomination « Central Gate » à la place de Shell. La C.R.M.S. ne peut approuver ce parti s'il a des incidences visuelles et demande de préserver les références à Shell dans les différents détails architecturaux présents (inscriptions de façade, clenches, armatures de luminaires,...) car ils font intégralement partie du concept architectural et témoignent de l'histoire et de l'origine du bâtiment.

En ce qui concerne l'œuvre d'art d'Olivier Strebelle (coquille en inox, aujourd'hui disparue) qui était située au-dessus de l'entrée côté Cantersteen (le linteau qui complétait l'œuvre d'art est toujours en place), la C.R.M.S. déplore que le demandeur ne la restitue pas.

En ce qui concerne les interventions et/ou réaménagements intérieurs :

La C.R.M.S. n'émet pas d'objections quant à la philosophie générale de la réorganisation proposée ; elle souhaite néanmoins attirer l'attention des auteurs de projet sur certains aspects patrimoniaux importants.

1. Au niveau des circulations :

Le projet de l'escalier monumental situé à l'entrée côté Cantersteen s'est amélioré par rapport au projet précédent (août 2006). Ce point peut dès lors être approuvé.

La C.R.M.S. approuve aussi l'utilisation de l'ancienne galerie commerçante pour relier les deux halls existants, car le projet respecte l'aménagement d'origine.

2. Au niveau des espaces des vitrines à rue :

La C.R.M.S. se réjouit du projet d'inventarisation d'éventuels décors ou traces d'origine et du projet de restitution des vitrines.

3. Au niveau des espaces polyvalents :

La C.R.M.S. insiste sur la conservation de l'espace de distribution oval et de la salle de projection, réalisés lors de l'extension de 1955-1957, car il s'agit de témoins patrimoniaux importants de l'aménagement intérieur. Elle se réjouit du maintien du sol en mosaïques de l'espace de distribution oval, également réalisé par Olivier Strebelle. Son éventuelle restauration devra se faire selon les règles de l'art.

***Par contre, elle désapprouve le principe de l'éclairage du hall oval par des puits de lumière zénithales qui traversent le plafond à caisson et perturbent visuellement la lecture du lieu. Le plafond doit être maintenu dans son état d'origine et éventuellement restauré si nécessaire.***

La salle de projection témoigne de grandes qualités esthétiques grâce au mobilier réalisé par Stéphane Jasinski et aux fresques d'Iris Jasinski. Il est prévu que leur restauration se réalise selon les règles de l'art, ce dont la C.R.M.S. se félicite. La porte de secours supplémentaire ne semble pas porter atteinte à la qualité esthétique de ladite salle.

4. En ce qui concerne les interventions aux façades côté rue :

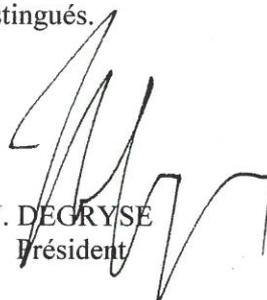
Un des principales interventions du présent projet consiste dans le remplacement des châssis des étages à rue. Si la C.R.M.S. se réjouit du remplacement des actuels châssis en aluminium (années 1970) par des châssis plus proche du concept d'origine, elle déconseille toutefois le parti retenu. En effet, afin de donner aux bureaux côté rue une flexibilité et une rentabilité maximale, on propose des unités plus petites. Ceci entraîne des divisions internes, qui tombent dans les baies. Pour cette raison, les nouveaux châssis auraient une division différente de la celle d'origine. ***La C.R.M.S. ne peut accepter que des cloisonnements déterminent les profils des châssis. Elle demande de respecter la dimension des baies, ainsi que leur division et la dimension des profils d'origine. Une nouvelle proposition dans ce sens devrait à nouveau lui être soumise.***

La C.R.M.S. suggère en outre de réaliser une étude sur la teinte exacte des châssis d'origine et de la reproduire sur les nouveaux châssis ; *elle demande en outre d'utiliser seulement du verre de couleur naturelle.*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. VAN LOO  
Secrétaire



J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. - D.M.S., A.A.T.L. - D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.